

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 10

Artikel: Amicale de la Btr. de Camp. 1
Autor: Mayor, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du prince d'Orange, prit, le 15 juin 1915, en l'absence de son chef, une initiative dont l'influence fut décisive sur les opérations.

De Constant, d'une famille à demi-vaudoise, à demi-genevoise, eut toujours le goût des armes. Très jeune, il s'engagea comme officier dans les Gardes-suissees au service de France, et il assista au terrible massacre du 10 août 1792, risquant lui-même de périr sous les coups des révolutionnaires.

Dès le matin, l'attaque des Tuileries commença. Tout le monde connaît l'héroïque résistance des Suisses qui ne reculèrent qu'écrasés par le nombre, et sur l'ordre du roi de déposer leurs armes. De Constant, qui s'était vaillamment battu, parvint, au moment du massacre final, à se cacher quelques instants dans une cave du corps de garde; mais se voyant près d'être découvert, il tenta de sortir. Otant son habit, cachant son épée de manière que les ennemis ne pussent la prendre, il saisit une bûche de bois et s'élança dans la mêlée en criant et jurant. Les assaillants ne l'identifièrent pas immédiatement; malgré quelques coups de baïonnette, il put s'échapper et se réfugier dans le grenier d'un hôtel garni. Il y passa la nuit et de là se rendit chez des amis qui le cachèrent.

Comme tous ceux qui avaient quelque relation connue avec des Suisses étaient surveillés, de Constant changeait souvent de logement, déjouant les recherches. Un jour même, son hôte, un banquier genevois chez lequel il s'était réfugié, sommé de montrer la maison, habilla le jeune officier en valet de chambre. Le soi-disant domestique accompagna du haut en bas des appartements ceux qui le cherchaient, tenant la chandelle pour éclairer les recoins obscurs!

Enfin, de Constant put quitter Paris, il arriva en Suisse, sans argent et presque sans habits.

Ces heures terribles auraient pu le décourager du métier des armes. Il n'en fut rien, puisqu'il s'engagea au service de la Hollande où sa carrière fut glorieuse.

Amicale de la Btr. de Camp. 1

La liste déjà bien longue des «Amicales» va bientôt s'enrichir d'une soeur. En effet, bien des fois, durant les beaux jours passés sous les armes, l'idée avait été émise de créer aussi, à l'instar des autres unités, une amicale de la Btr. de Camp. 1, qui aurait pour but principal de grouper dans la vie civile, les artilleurs, officiers, s/officiers et soldats, incorporés ou ayant été incorporés dans cette unité. Ainsi faisant, établir

un contact plus étroit entre les artilleurs qui sont toujours en service actif, et ceux qui ne le sont plus, tout en renforçant les liens d'amitié et de bonne camaraderie qui font la force d'une unité.

L'an dernier, cette idée prit corps définitivement, et un groupe d'artilleurs prit la chose en mains, en parfait accord avec le Corps des officiers de la Btr., qui se déclarèrent tous prêts à donner leur appui pour donner l'impulsion nécessaire à ce groupement que l'on voulait compact et viable. Un comité provisoire, nommé lors d'une soirée de batterie qui eut lieu à Moudon à l'issue du dernier cours de répétition, a travaillé depuis. Des statuts ont été élaborés, et plus de trois cent membres, actifs ou anciens, dont les adresses étaient plus ou moins connues, ont été convoqués, ainsi qu'une trentaine d'officiers de tous grades. Maintenant, tout est prêt pour aller de l'avant et la première assemblée générale est fixée au dimanche 4 février 1934 au Casino de Morges. Il y est prévu l'ordre du jour suivant: le matin, dès 10 h. 45, séance de constitution, nomination du comité définitif et adoption des statuts; l'après-midi: banquet, puis partie récréative et visite du musée militaire à l'arsenal. Voilà donc une belle journée en perspective et de quoi déridier les plus moroses!

Il n'est pas méconnu que les temps actuels sont durs et que chacun est éprouvé dans la mesure qui lui est propre, mais nous sommes cependant certains que le respect que chaque artilleur porte à l'arme qui lui est chère, et le désir d'être agréable aux organisateurs, feront vaincre ces petites difficultés d'ordre matériel, et que tous, sans exception, répondront «Présent» à l'appel qui leur est fait. Ce sera ainsi pour chacun une bonne occasion de se retrouver en connaissances, entre amis, et, il sera toujours agréable de passer quelques instants en leur présence. Bien entendu, nous comptons aussi beaucoup sur la présence des anciens de la *une* et sur tous ceux qui, touchés par ces lignes, n'auraient pas reçu de convocation par le fait que leur adresse était inconnue du comité. Vieux artilleurs à barbe grise, venez compléter notre grande famille, vous serez tous les bienvenus; votre présence parmi nous rendra plus évidente encore cette vérité, qu'il ne peut y avoir de salut que dans l'esprit de cohésion et d'amitié. Nous faisons appel à tous, non seulement comme soldats, mais comme patriotes profondément attachés aux doctrines de notre pays, gardiennes de notre liberté.

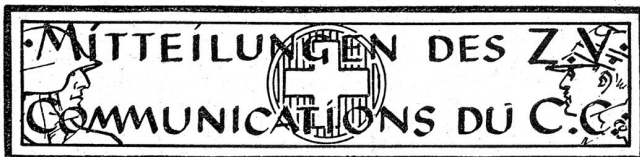
Artilleurs de la *une*, vieux ou jeunes, tous debout. — Et le mot d'ordre, «Tous à Morges le 4 février prochain».

Le président du comité provisoire:

H. Mayor, sergent.



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telefon 57.030
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1



Pistolenschießen

In Nr. 25 vom 24. August 1933 unseres Verbandsorganes hat der Zentralvorstand die Unterverbände und Sektionen ersucht, ihre Abänderungsvorschläge zu den bestehenden Reglementen bis 15. Oktober 1933 einzureichen.

Einer der wichtigsten eingereichten Anträge dürfte derjenige sein, daß eine Sektion die Aenderung des Pistolen-Scheibenbildes vorschlägt, d. h. es soll die bisherige Scheibe P durch eine Scheibe mit dem Scheibenbild H (Brustscheibe) ersetzt werden (siehe Skizze). Die bisherige Einteilung 1 Meter in 10 Kreise soll beibehalten werden, nur mit dem Unterschied, daß die außerhalb der Figur H, im Bereiche der Kreise 6—8 liegenden Treffer nur noch mit 5 Punkten bewertet werden; 6er, 7er und 8er würden nach dem Antrage dieser Sektion

also nur noch durch die Figurentreffer erreicht. Eine Ausnahme würde jedoch beim 8er, als Tiefschuß, gemacht, der voll bewertet würde.

Weiter wird beantragt, die bisherige Schußzahl 16 zu belassen, dagegen soll die zweite Passe, 8 Schüsse, als *Schnellfeuer* in einer Minute geschossen werden. Den *Revolver-schützen* wäre in der Weise entgegenzukommen, daß diese 10 Schüsse als Einzelfeuer und nur 6 als Schnellfeuer zu schießen hätten. Durch dieses Entgegenkommen würde der bisherige Zuschlag für Revolver dahinfallen.

Der Antrag wird ungefähr wie folgt begründet: Der SUOV bezweckt mit der Disziplin Schießen, seine Mitglieder für den Kampf auszubilden. Es sei deshalb notwendig, sich bei den Übungen möglichst gut der Wirklichkeit anzupassen, was durch die Einführung der vorgeschlagenen Scheibe und des Schnellfeuers am ehesten möglich sei.

Da dieser Antrag einer speziellen Prüfung bedarf, hat der Zentralvorstand beschlossen, bevor er dazu definitiv Stellung nimmt, denselben im Zentralorgan zur Diskussion zu bringen, um so auch die Auffassung der Sektionen und der einzelnen Mitglieder kennenzulernen. Die Sektionsvorstände und ihre Mitglieder werden deshalb ersucht, in den nächsten Nummern